

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 5 mai 2017

L'An Deux Mil dix-sept, le 05 mai, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Jean-Jacques Nerdenne, Baptiste Gauthier, Michel Adam, Nicolas Dupré, Mélanie Garcia, Arnaud Bigé, Guillaume Van de Cappelle

Absente excusée : Danielle Gerville-Reache avec pouvoir à Jean-Jacques Nerdenne

Secrétaire de séance : Daniel Patureau

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout de quatre points à l'ordre du jour : confirmation emploi-avenir, devis évacuation des eaux pluviales, encaissement de chèque et guinguette.

I - Lecture du compte rendu de la séance du 7 avril 2017 : accepté, les conseillers le signent.

II - Décision modificative

Il est demandé aux conseillers de modifier des comptes budgétaires par virement de crédit (décision modificative) suite à la taxe d'aménagement (investissement) et la redevance d'archéologie préventive (fonctionnement) concernant le permis de construire de la guinguette. Les conseillers à l'unanimité des présents et représenté acceptent de procéder au virement de comptes suivant :

- compte 10 226 Investissement dépense	+ 790 €
- compte 10 226 Investissement recette	+ 343 €
- compte 21318 Investissement dépense	- 447 €
- compte 6284 Fonctionnement dépense	+ 150 €
- compte 7713 Fonctionnement recette	+ 150 €

III - Subvention aux associations

Le maire présente aux conseillers la demande de subvention concernant l'Association du Souvenir Français. Le conseil municipal décide d'accorder 150 € à cette association pour l'année 2017.

D'autre part, il présente un devis demandé par le comité des fêtes pour la location de structures gonflables pour le 14 juillet d'un montant de 437 €. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte ce devis et charge le maire de passer commande.

IV - Contrat de maintenance radar pédagogique

Le maire rappelle aux conseillers que le radar pédagogique a été installé rue Thiers en septembre 2015. Un contrat de maintenance a été proposé à la mairie pour un montant de 199 € H.T. par an.

Ce dossier sera examiné lors du prochain conseil, des précisions seront demandées au prestataire.

V - Personnel : horaires

La commune de Druyes étant dans une démarche touristique très développée, il y a lieu de maintenir le village dans un état de propreté satisfaisant (poubelles vidées avant le week-end, entretien des toilettes publiques journalier, etc....), pour ce faire il est demandé aux conseillers municipaux de modifier les horaires des employés communaux à compter du 1^{er} juin 2017. L'offre est acceptée et le maire est chargé de modifier les horaires de la façon suivante :

- 7 heures par jour du lundi au vendredi de 8 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30

Les employés seront informés de ces modifications.

VI - Contrat de ruralité

Le maire informe les conseillers des avantages du contrat de ruralité porté par la communauté des communes de Puisaye-Forterre par l'obtention de subventions conséquentes pouvant aller jusqu'à 80 %.

Druyes s'est positionnée sur 3 dossiers :

- 1) création aire de camping-car incluant l'achat du terrain rue gambetta
- 2) aménagement de la place du 8 mai et ses abords

- 3) ascenseur à la salle polyvalente

VII – Emploi Avenir : confirmation de poste

Le maire demande aux conseillers s'ils confirment le poste occupé par l'employé en Contrat Avenir (fin de période d'essai au 09 mai). Le conseil confirme le poste.

VIII – Evacuation des eaux pluviales

Le maire présente aux conseillers les devis des entreprises Cintract et Da Silva concernant la reprise d'évacuation des eaux pluviales du chemin de la Justice.

1) Entreprise Cintract	1 854.00 € T.T.C.
2) Entreprise Da Silva	1 596.00 € T.T.C.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise la moins disante : Da Silva pour un montant de 1 596 € T.T.C. et charge le maire de signer le devis et d'engager les travaux avant les pluies estivales.

IX – Encaissement de chèque

Le maire informe le conseil qu'il a reçu de Monsieur Léon un chèque d'un montant de 150 € lors de son mariage le 29 avril 2017. Le conseil décide d'encaisser ce chèque au compte 7713 Libéralités reçues.

X – Guinguette

Le maire informe le conseil qu'il se rendra en gendarmerie pour déposer une main courante concernant les agissements de l'ancien gérant de la guinguette qui peuvent porter préjudice aux nouveaux gérants et pour prévenir tous risques de dégradations ou d'incivilité.

XI – Affaires diverses

- a) La commune de Druyes s'inscrit au concours du fleurissement départemental. Danielle Gerville-Reache en sera la référente.
- b) Le maire informe le conseil qu'un véhicule a percuté un des murs du parking, un constat a été fait.
- c) Jean-Jacques Nerdenne fait part d'une demande de Danielle Gerville-Reache pour l'utilisation des wc du château qui pourraient devenir publics. Le président sera approché.
- d) ONF : une réunion a eu lieu sur site pour une ouverture de chemin pour le débardage des affouages. Une délibération sera prise pour le martelage des coupes.

Prochain conseil : le 2 juin à 20 h 30